

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2023

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 939)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17

présenté par

M. Breton, M. Hetzel, Mme Duby-Muller, Mme Louwagie, M. Neuder, M. Portier, M. Taite,
Mme Blin et M. Bazin

ARTICLE 17

À l'alinéa 3, après le mot :

« échéant »,

insérer les mots suivants :

« et après accord des organisations syndicales et des organisations patronales concernées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli.